



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 8 570 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT la décision unilatérale du ministre de la Santé et des Services sociaux de transférer des ressources professionnelles du secteur public vers le secteur privé;

CONSIDÉRANT QUE cette décision comporte des risques à long terme pour la survie des CLSC ;

CONSIDÉRANT QU'en transférant les ressources des CLSC vers les groupes de médecine de famille (GMF), les services sociaux et professionnels se donneront selon une approche orientée vers les besoins du médecin;

CONSIDÉRANT QUE l'autonomie des professionnels transférés dans les GMF qui seront sous la responsabilité clinique des médecins sera grandement affectée;

CONSIDÉRANT QUE les CLSC ont développé une expertise dans le travail interdisciplinaire;

CONSIDÉRANT QU'en transférant des professionnels des CLSC vers les GMF, il y aura assurément un engorgement et un problème d'accessibilité pour rencontrer un professionnel en CLSC;

CONSIDÉRANT QU'il faudra avoir accès à un médecin de famille en GMF pour avoir droit à des services d'un professionnel;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec un moratoire sur le transfert des ressources professionnelles des CLSC vers les groupes de médecine familiale privés, afin d'évaluer l'impact de cette mesure sur la population et les intervenants du réseau.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Diane Lamarre, députée de Taillon

21/06/2016

Date de signature de l'extrait